

# LE PRÊT AVANCE RÉNOVATION

## Quelles conditions pour avoir l'aide



### PRINCIPES CLÉS :

- Prêt hypothécaire proposé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour financer des travaux de rénovation énergétique

### LES CONDITIONS ET SPÉCIFICITÉS DE L'AIDE :

- Accessible aux personnes physiques aux ressources modestes et très modestes souhaitant financer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement
- Peut-être proposé par un établissement de crédit (ex : Banque Postale, le Crédit Mutuel, CIC), un établissement financier ou une société de tiers-financement
- Le remboursement intervient au moment de la vente du logement ou lors d'une succession (peut-être rembourser en une seule fois)
- Les intérêts se cumulent chaque mois et l'emprunteur peut s'en acquitter en une seule fois à la fin du prêt, en même temps que le remboursement du capital. Possible d'opter pour un remboursement progressif des intérêts, en convenant avec l'établissement prêteur d'une périodicité de remboursement.